

## ACTIVITE PARTICULIERE A3

Désignation de la qualification : **LARGAGE DE PARACHUTISTE**

### **A - CONDITIONS MINIMUM D'EXPERIENCE**

- Etre titulaire du brevet de pilote ULM.
- Etre titulaire de l'autorisation d'emport de passager dans la classe d'ULM concernée.

### **B - PROGRAMME DE FORMATION**

#### 1° - Instruction au sol

- Etude théorique des problèmes de centrage et des variations induites par le largage de parachutiste.
- Etude de la réglementation liée au parachutage (DZ, NOTAM, circulaire FFP établissant la compétence du parachutiste.).
- Etude du matériel et des équipements spéciaux prévus par le constructeur pour le largage et le remorquage.
- Etude des différentes techniques et procédures de largage.
- Etude de plusieurs simulations de sortie du parachutiste avec pilote à bord (débattement des commandes, sécurité hélice...).

#### 2° - Instruction en vol

- Formation spécifique à la gestion de la panne moteur avec précision d'atterrissage (sauf instructeur en cours de validité).

#### 3° - Test de fin de formation

- Test de précision d'atterrissage en configuration de panne moteur (sauf instructeur en cours de validité).
- Contrôle oral concernant la réglementation liée à l'activité.

### **C - PERSONNES CHARGEES D'ASSURER CETTE FORMATION**

- Les FORMATEURS du centre de formation ULM "DELTA AQUITAINE" titulaires :
  - . d'une habilitation d'instructeur ULM en cours de validité.
  - . d'une déclaration de niveau de compétence pour la pratique de ces activités.
  - . d'une attestation d'aptitude renouvelable chaque année par le Directeur du Centre de Formation.